



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 19 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Linards, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 15 janvier 2018

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle. FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, SAUTOUR Jean-Claude,

Absents excusés : PATELOUP Jean-Claude, MAUMANAT Michel, PELINARD Colette

Absent : BLANQUET Géraldine

Secrétaire de séance : Mme FAURE Gisèle

1. Approbation du CR du 18/12/17
2. Préparation du Conseil du 22/01/18
3. Demande de subvention de l'association Chemin de Fer Touristique Limousin - Périgord
4. Actualisation des tarifs de l'association Le monde à l'envers pour la prestation ramassage des encombrants
5. Affaires diverses

1 – COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 18.12.17

M. Didierre souhaite ajouter qu'il a fait savoir qu'il était contre l'instauration d'une taxe GEMAPI à l'échelle de la communauté de commune. Cette remarque étant consigné, [le bureau adopté, à l'unanimité le compte-rendu du 18.12.17.](#)

2 – PREPARATION DU CONSEIL DU 22/01/18

[L'ordre du jour est validé par les membres du bureau à l'unanimité.](#)

De nombreuses questions sur l'organisation des TAP à la rentrée 2018-2019 restent en demeure. A ce jour, aucun élu ni aucun technicien ne dispose d'une information fiable. Des précisions de la part du ministère de référence sont souhaitables et souhaitées.

3- DELIBERATION N° 2018 -727 SUBVENTION

Le Président expose que l'association du Chemin de Fer touristique du Limousin Périgord (CFTLP) demande une subvention pour poursuivre le programme de remontage de la locomotive 141TD740 et de maintenance d'autres trains. La Communauté de Communes attribue généralement une subvention de 500 € à l'association. M. le Président propose d'attribuer le même montant au titre de l'année 2018.

[Après délibération, le Bureau décide, en référence à la délibération n°2015- 80 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :](#)

- **[Du versement au nom du demandeur énoncé ci-dessus d'une subvention de 500 € ;](#)**
- **[D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.](#)**

4 – DELIBERATUIN N° 2018 – 728 ACTUALISATION DES TARIFS DU MONDE A L'ENVERS

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'il existe une convention avec l'association pour la collecte des encombrants.

Cinq avenants sont venus renforcer cette convention. Un sixième avenant est proposé concernant une augmentation de la rémunération comme suit :

1.5 € par Km parcourus ;

21.98 € par heure travaillée.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide dans le cadre de la convention susdite, de porter à compter du 22.01.18 la rémunération du temps de travail à 21,98 € avec un forfait kilométrique de 1.5 € / Km parcouru, et charge Monsieur le Président de signer l'avenant n°6 à la convention du 18.05.2010.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Lavaud indique que la commune de Saint-Méard souhaite contracter un emprunt pour des travaux sur son réseau d'eau et sollicite les services de la Communauté de Communes pour prendre connaissance des travaux.

Monsieur Le Président indique qu'un planning des instances 2018 va être communiqué à l'ensemble des élus.

Monsieur Le Président indique que pour les communes qui le souhaitent, une conférence communale peut avoir lieu pour que la Communauté de Communes vienne expliquer ses actions et ses projets à chaque Conseil Municipal.

Prochain Conseil municipal le lundi 22 février 2018 à 20h à Châteauneuf-la-Forêt
Potentiel Bureau Communautaire le lundi 13 février à la Communauté de Communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.